



1205420701

DATE DEPOT : 2012-06-13

NUMERO DE DEPOT : 2012R054124

N° GESTION : 1992B10316

N° SIREN : 388300444

DENOMINATION : OB HOLDING

ADRESSE : 1 RUE CHEVALIER DE SAINT GEORGE 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2012/08/01

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE DATE D'EXERCICE SOCIAL

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

EC01/06/12 (CK + D)

01/06/12 (06)

**O.B.HOLDING**

Société par actions simplifiée au capital de 172 087 €  
Siège social : 1, rue Chevalier de Saint George - 75008 PARIS  
388 300 444 R.C.S. PARIS

PARIS TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS  
I M R

13 JUNI 2012

Extrait du Procès-verbal des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2012

N° DEPOI  
92 B 10316

L'an deux mille douze, le premier juin, à quinze heures trente,

Les Associés de la société "O.B. HOLDING", société par actions simplifiée au capital de 172 087 €, dont le siège social est situé 1, rue du Chevalier de Saint George - 75008 PARIS, identifiée sous le numéro 388 300 444, R.C.S. PARIS se sont réunis en Assemblée Générale,

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataires.

Le Président de la Société Monsieur Olivier BERTRAND préside la réunion et les deux membres représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme Scrutateurs.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Commissaire aux comptes de la Société est absent excusé.

...

Il est également proposé de modifier la date de clôture de l'exercice social.

Les Associés ont pris les décisions suivantes ayant pour objet :

- Modification de la date de clôture des exercices sociaux
- Modification corrélative des statuts
- ...
- Pouvoirs pour dépôt et formalités.

Première résolution

Les Associés décident de modifier la date de clôture de l'exercice social, qui passera du 31 mars au 31 décembre.

En conséquence, les Associés décident que l'exercice en cours se clôturera le 31 décembre 2012 et aura ainsi une durée exceptionnelle de neuf mois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les Associés, en conséquence de la résolution précédente, décident de modifier l'article 18 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 18 - Exercice social

Chaque exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

...


**Dernière résolution**

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

...

**Olivier BERTRAND**  
**Président**



**EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**